L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN..............$12 } payable d'avance
Do TROIS FOIS PAR SEMAINE.$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 6 FEVRIER 1843.

Pour Président des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

CLAY-CLUB.

Une assemblée régulière aura lieu au local du Club, ce soir, Lundi, à 7 heures. Comme des affaires d'importance seront soumises pardevant cette assemblée, on recommande à chaque membre d'être ponctuel.

GEORGE C. LAWRASON, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE. }

☞ Une assemblée mensuelle de la Chambre du Commerce de la Nouvelle-Orléans aura lieu ce soir à 6 heures.

Henry Clay. Le désappointement éprouvé par les habitans de Mobile durant la journée du 1er courant qui s'était écoulée sans voir arriver Henry Clay, n'avait nullement refroidi l'empressement universel de la population, et l'illustre voyageur a été accueilli le lendemain, à son débarquement par la foule la plus nombreuse et la plus brillante. L'attente semblait encore avoir doublé pour ses concitoyens le plaisir de le recevoir. Le 2 courant de grand matin le bateau à vapeur *Fashion* vint prévenir que le *Creole* était à l'entrée de la baie; sur le champ une escorte de bateaux richement pavoisés alla à sa rencontre, et le ramena en ville au milieu des salves d'artilleries tirées en l'honneur du grand citoyen qu'il avait à bord. Au moment où le *Creole* aborda le wharf, les hourrahs éclatèrent, le Président du comité d'arrangemens se présenta devant Henry Clay, et, dans une adresse pleine de convenance, salua sa venue dans l'Alabama; Henry Clay lui répondit dans ce langage heureux qui n'appartient qu'à lui. Puis il monta dans une élégante calèche, attelée de quatre chevaux gris et parcourut les principales rues de la ville au milieu des acclamations de la foule qui se pressait non seulement autour de la voiture, mais encore aux portes des maisons, aux fenêtres et aux balcons. Au moment où M. Clay descendit de voiture pour entrer dans la maison de M. Ledyard, son hôte à Mobile, trois salves de hourrahs deux fois répétées lui portèrent les adieux de toute l'immense multitude qui avait accompagné ses pas.

(*Extrait de notre correspondance particulière.*)

Mobile, 3 février 1843.

Les journaux de Mobile vous donneront les détails de la réception de M. Clay. La plus grande excitation règne dans les cercles monétaires par suite de la dépréciation considérable subie durant ces derniers jours par le papier de circulation. Hier encore il a baissé de 10 à 15 pour cent; à présent tout est doute, confusion, découragement. Il est impossible d'établir un cours quelconque. On assure que quelques planteurs de l'intérieur sont, malgré cette déplorable situation, disposés à continuer leurs affaires sur le même pied; mais je puis vous assurer qu'avant dix ou quinze jours les affaires auront les espèces pour bases. L.

Congrès. - La séance du 25 et celle du 26 janvier au Sénat ont été encore en grande partie consacrées à la discussion du bill pour la colonisation de l'Orégon; et ce bill a donné à différens orateurs l'occasion de se faire entendre. La question du reste n'a pas fait grand progrès. Parmi les bills adoptés par ce même corps, il faut citer celui qui a pour but de venir au secours du chemin de fer de Feliciana et Grand Golfe.

Le projet d'Echiquier a occupé la Chambre pendant ces deux mêmes jours; et ç'a été le texte inépuisable de discours plus ou moins longs improvisés ou récités par une foule d'orateurs. Le comité de commerce a rapporté dans la séance du 26, un bill pour la création d'entrepots dans différents ports de l'Union.

Température. - Ce n'est point parmi nous seulement que le mois de janvier a offert, pendant quelques jours, l'apparence du mois de printemps le plus favorisé, ce phénomène a été plus sensible encore au Nord. Notre correspondance de New-York nous en avait déjà parlé, le paragraphe suivant prouve qu'elle n'avait pas exagéré la beauté et la douceur de la saison.

"Dimanche, 22 janvier, le steamboat *Oliver Ellsworth* a entrepris de remonter l'Hudson, de New York à Albany. En arrivant à Crum Elbow, il a trouvé devant lui une grande quantité de glaces; mais il a réussi à franchir cet obstacle, contre lequel étaient venus se heurter impuissans, depuis plusieurs jours, un grand nombre d'autres navires. L'*Oliver* a ensuite poursuivi sa marche triomphale jusqu'à la capitale de l'Etat, où son entrée a été saluée par de nombreux hourrahs. Ce navire n'a pas eu seulement l'honneur de se faire, le premier, jour à travers les glaces, il a en outre remporté cette victoire à une époque où jamais pareil événement n'avait eu lieu. Mais aussi jamais, de mémoire d'Américain, on n'avait vu dans ce pays, au mois de janvier, une température aussi belle, aussi printanière que celle dont nous jouissons depuis près de deux semaines. Le mois de mai n'a pas un soleil plus brillant et plus chaud, des nuits plus sereines et plus tièdes. Ainsi se trouvent démenties les menaçantes prédictions que nous avaient faites les Mathieu Laensberg américains."

Le Canada n'a pas été moins favorisé que New-York, nous trouvons à ce sujet ce qui suit dans le *Journal de Québec*:

"Aux quelques jours de froid intense que nous avons eu au commencement du mois, a succédé un temps extrêmement doux. Il a plu tout le long de la journée du 8 janvier, et une partie de la nuit; dans la nuit du 9, même temps, une pluie abondante et poussée par un vent fort du nord-est. Depuis, le temps s'est continué au doux, jusqu'à l'heure où nous écrivons. Ainsi, au milieu de janvier, en 1843, tout le pays des environs de Québec présente une surface presque sans neige. Nous avons vu des troupeaux paître en plein champ à l'Ancienne Lorette, et des terrains bas changés en lacs, les eaux de la petite rivière de cette paroisse déborder et couler par dessus le pont de glace aussi grosses qu'en été. On dit qu'un dégel semblable a été vu en 1795 et 1810, mais non depuis. Il serait à désirer qu'à la première huitaine d'avril prochain la terre s'offrît au laboureur dans l'état de dégel où elle est aujourd'hui."

Affaire de Somers. - On croit généralement, comme nous l'avons dit, que la décision de la cour d'enquête est favorable au commandant MacKenzie; mais cet officier, afin de se mettre, une fois pour toute, à l'abri des vexations qui pourraient lui venir par la voie des tribunaux civils, a demandé à comparaître devant une cour martiale. Le Président des Etats-Unis s'est empressé de se rendre à cette requête: une cour martiale, composée de dix capitaines de navire et présidée par le commodore Biddle, se tiendra en conséquence à New-York et jugera le commandant MacKenzie, ainsi que les officiers qui ont pris part à la condamnation de Spencer, Cromwell et Small. Toute intervention civile se trouvera ainsi mise de côté.

Thomas W. White, éditeur du *Southern Litterary Messenger*, homme de talent et de cœur, vient de mourir récemment à New York où il était allé faire un voyage.

Fenimore Cooper.—La manie processive du grand romancier devient de jour en jour plus redoutable. Il n'y aura bientôt plus dans l'Union de journal qui puisse se trouver à l'abri de ses citations judiciaires. La *Tribune*, qui en a déjà reçu un certain nombre, est menacée d'en recevoir encore pour le compte rendu du dernier procès que Fenimore Cooper lui avait intenté. C'est à n'en plus finir.

Un faussaire.—La *Manathan Bank* vient d'être victime d'une fraude singulièrement audacieuse. Un négociant, M. Simeon Draper, a un compte courant avec cette banque. Le 4 de ce mois, ayant à régler une transaction commerciale avec un M. Arbraham J. Morrell, il donna à celui-ci un check de $120, payable à l'ordre de Morrell. Le 14, trois checks semblables, s'élevant ensemble à $3,020 furent présentés à la banque et payés; le 15 un 4e check de $3500 fut également soldé. Le caissier de Manathan Bank, voyant ainsi les demandes de M. Draper se multiplier et grossir, régla le compte de celui-ci, et lui annonça que les fonds par lui déposés étaient épuisés. Grand fut l'étonnement de M. Draper, qui n'avait pas souvenance d'avoir fait d'autre paiement que celui des $120. Il accourut à la banque et déclara que les quatre derniers checks, s'élevant à 6,520 étaient faux. Il ne fut pas difficile, d'ailleurs, de se mettre sur les traces du coupable, Abraham Morrell qui a été arrêté, identifié par le caissier de la banque, et mis en prison.

Renvoi de la fin du monde. - Nous nous hâtons de porter à la connaissance de l'univers en général et de nos abonnés en particulier, l'heure nouvelle que le prophète Miller vient de découvrir une erreur dans les calculs par lesquels la fin du monde avait été par lui fixée, sans remise, à nous ne savons quel quantième du mois d'avril prochain. En s'amusant, l'autre jour, à refaire une addition, il s'aperçut que, par un oubli de la formalité arithmétique qui s'appelle *retenue*, il avait obtenu 1843 au lieu de 2843. Il n'y a erreur que d'une unité, mais comme le hasard a bien voulu que ce fut une unité qui vaut mille, la fin du monde se trouve ajournée de mille ans.

[*Courrier des Etats Unis.*]

Georgie. Le Général Mac Dougald, meurtrier du Colonel Hepburn, a comparu devant le jury, et après plusieurs jours de débats, il a été acquitté. Par une singulière coïncidence, pendant qu'il général était assis sur la sellette de la cour d'assises, l'état procédait à l'élection du gouverneur, et le meurtrier était porté comme candidat par le parti démocrate. Mais il a été moins heureux devant le corps électoral que devant le jury, car son adversaire whig, M. Crawford, a été élu par 24,045 voix contre 18,965.

EUROPE.

Le *Caledonia* est enfin arrivé! Ce navire à vapeur, parti de Liverpool le 4 janvier, a durant presque toute sa traversée été assailli par le plus mauvais tems; cela explique le retard considérable qu'il a éprouvé. Au lieu de quinze jours, ce qui est la moyenne ordinaire des voyages, il a mis vingt un jour et demi. Les nouvelles politiques ne renferment aucun fait important; elles ne sont guères que la continuation ou plutôt la conséquence naturelle de celles que nous avons reçues dans ses derniers tems; des détails sur la prise de Barcelone, quelques discussions sur les questions qui se présenteront devant les chambres françaises, quelques *on dit* venus d'Orient; voilà à quoi se bornent presque les renseignements dûs à cet arrivage. Notre correspondance traite du reste ces points avec un développement et un intérêt qu'apprécieront nos lecteurs.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

Paris, 31 décembre 1842.

Espagne.—Les nouvelles d'Espagne sont déplorables. Barcelone a été bombardée pendant treize heures et ses habitans sont maintenant traités en ennemis vaincus. Cependant tout portait à croire qu'on n'aurait pas de semblables malheurs à déplorer. A l'arrivée du régent on avait abandonné toute idée de résistance, les personnes les plus compromises dans l'insurrection s'étaient éloignées et l'on ne demandait qu'à se mettre à l'abri derrière les lois, de la colère vindicative et féroce de Van Halen et de Zurbano. Si le régent avait seulement promis de s'en remettre, pour la punition des coupables, à l'action des tribunaux, la ville ouvrait ses portes; mais au lieu de cela, on a refusé d'entendre les citoyens venus au nom de la ville, on les a reçus durement, brutalement, et la population désespérée a résolu de se défendre coûte que coûte. Et le bombardement s'en est suivi.

Près de onze cents bombes et projectiles de toute nature ont été lancées sur la ville. On peut juger du ravage qui en est résulté. Beaucoup de maisons et quelques édifices ont été détruits; et sans le secours actif et intelligent prêté par quelques centaines de marins français descendus à terre, avec des pompes, immédiatement après la fin du bombardement, l'incendie qui se trouvait allumé en beaucoup d'endroits à la fois, par l'effet inévitable des bombes et des obus, la ville toute entière serait probablement devenue la proie des flammes. Quoiqu'il en soit, on a à déplorer, entre autres choses, la perte de l'Hôtel de Ville et les précieuses archives qu'il renfermait.

Jusqu'ici on peut, jusqu'à un certain point, trouver des raisons d'excuser le régent; car, au public qui pense qu'avec un peu plus d'adresse et de tact, ou seulement avec un peu de modération, on aurait évité l'irréparable malheur du bombardement, on peut répondre que l'autorité ne pouvait pas, ne devait pas faire l'ombre d'une concession. Dans tous les cas c'est une question de politique qu'Espartero a tranchée en soldat, aimant mieux s'appuyer sur la force brutale que sur les sympathies du peuple. L'avenir prouvera s'il a sagement agi. Mais en déclarant la ville en état de siège, après en avoir pris possession, alors que toute résistance avait cessé; mais en faisant des arrestations en masse, et en livrant pour ainsi dire la population à une commission militaire jugeant et fusillant sommairement; mais en frappant Barcelonne d'une contribution forcée de douze millions de réaux; mais en forçant le peuple de remettre immédiatement les fortifications en bon ordre; en faisant tout cela il a ouvertement, et délibérément violé les lois aussi bien que les règles d'une saine politique. Ces actes de brutalité militaire sont sans excuse.

On trouve dans la correspondance d'un journal ministériel anglais quelques faits assez curieux. Cette correspondance porte la date du 8 décembre de Barcelone; elle est par conséquent postérieure de cinq jours au bombardement.

"Il y a plus de 12,000 hommes de troupes logées chez les particuliers. Le désarmement sera complet; il ne restera pas un fusil, pas un pistolet dans les mains de la population. On croit que le traité anglais va être signé maintenant et que la rigueur exercée par l'autorité a pour but d'assurer la soumission de la Catalogne à ce traité. Un officier d'artillerie qui était dans le fort Montjuich m'a dit que le feu n'avait cessé que lorsqu'on avait manqué de bombes. On a jeté environ 1,600 projectiles sur la ville. La population est fort irritée contre l'Angleterre. On assure maintenant que les batimens anglais étaient prêts à tirer sur la ville si les hostilités avaient continué. Ce dernier fait a été affirmé par un aide-de-camp du capitaine général.

"Les arrestations montent à plus de quatre cents. Les prisonniers sont conduits à la citadelle où siège en permanence une commission militaire."

Il n'y a pas moyen de s'y méprendre, c'est la crainte du traité qui devait ruiner la Catalogne en livrant le marché Espagnol à l'Angleterre, qui a été la cause principale, déterminante, de l'insurrection. Tous les faits viennent successivement se grouper autour de cette opinion; et sous ce point de vue, du moins, on peut dire que l'Angleterre a causé l'insurrection et le châtiment qui en a été la conséquence.

Il y a même des personnes qui vont jusqu'à affirmer que cette insurrection était non seulement prévue, mais provoquée par Espartero et par l'Angleterre. Cette accusation est trop grave pour qu'on puisse l'admettre facilement. Cependant il ne faut pas se dissimuler qu'on lâchât la bride aux plus mauvaises passions à Barcelone, tout en irritant le peuple, alors qu'il fallait dompter la Catalogne pour faire accepter le traité.

D'ailleurs il faut convenir qu'il y a des coïncidences malheureuses. Ainsi, pendant que la coalition parlementaire triomphait à Madrid et menaçait de repousser le traité de commerce anglais, Van Halen, que personne assurément n'accusera de partialité pour la population catalane, Van Halen laisse une insurrection se former, mûrir, éclater au grand jour, lorsque d'un signe il pouvait en détruire jusqu'au germe. Lorsque l'insurrection éclate, il évacue la ville et les forts à peu près sans résistance et cela sans avoir été surpris en aucune façon, car l'orage avait grondé plusieurs jours avant d'éclater. Ces fautes fabuleuses une fois commises, on pouvait faire rentrer Barcelonne dans le devoir sans avoir recours aux moyens extrêmes, on ne l'a pas voulu. Enfin, à peine la nouvelle du bombardement parvient-elle en Angleterre, que la presse britannique s'écrie: *maintenant rien ne s'oppose plus à la sanction du traité!*—Tout cela peut être fortuit sans doute; mais personne ne veut le croire.

Un autre fait encore digne de remarque, c'est la conduite si différente tenue par les consuls de France et d'Angleterre à Barcelonne pendant ces temps de trouble. Le Consul de France a donné asyle à tout le monde sans distinction de nation et d'opinion, comme étant sur un terrain neutre et hospitalier; le consul d'Angleterre a non seulement refusé la protection de son pavillon aux Espagnols insurgés, mais il s'est vanté de ce fait dans une lettre rendue publique, comme pour censurer indirectement la conduite de son collègue.

Et comme s'il y avait eu concert prémédité entre les agens Anglais et les agens Espagnols à cet égard, le chef politique Guttierez a accusé le consul de France, M. Lesseps, "d'avoir fomenté l'insurrection". Là-dessus la presse anglaise a fait chorus en ajoutant quelques accusations secondaires et déclarant qu'Espartero devrait retirer à M. Lesseps son *exequatur*.

On assure même que le chargé d'affaires d'Espagne à Paris, M. Hernandez, avait été chargé, de la part de son gouvernement, d'une note pour le gouvernement français demandant le rappel de M. Lesseps. Mais il paraît que le chargé d'affaires ayant su à n'en pas douter, par sa correspondance particulière de Catalogne, que l'accusation portée par son gouvernement contre l'agent français n'avait aucun fondement, a pris sur lui de supprimer la note. Informe de ce fait, si l'on en croit les *on dit*, l'ambassadeur Anglais a fait une vive sortie à M. Guizot, accusant le consul Français et demandant son rappel dans l'intérêt d'Espartero. Pousé à bout, M. Guizot a montré les dents, et l'on s'est quitté fort mécontent l'un de l'autre.

Voilà le bruit qui a couru, mais je le crois sans fondement. Ce qu'il y a de certain, c'est que, par ordonnance du roi, endatée du 16, M. Lesseps a été fait officier de la Légion d'Honneur, et qu'il était impossible de répondre plus cathégoriquement à toutes ces attaques.

A propos de cette promotion le *Morning Chronicle*, organe de Lord Palmerston, a émis une opinion singulière. "Suivant lui, Louis Philippe n'est point, comme on le croit généralement, un homme pacifique, "mais bien *le plus grand brouillon* qu'il y ait sur la "terre; un homme passionné, inquiet, irritable, ambitieux, qui aurait déjà depuis longtemps mis le feu "aux quatre coins de l'Europe, s'il n'avait été contenu "par la prudente sagesse de ses ministres. Dans l'affaire actuelle c'est Louis Philippe qui a récompensé "M. Lesseps, sans vouloir tenir compte des représentations de son conseil effrayé des conséquences de "cette démarche imprudente. Dans un salon de Paris "que nous pourrions désigner, dit le *Chronicle*, cet acte "du roi a été très vivement censuré par des conservateurs, et condamné généralement comme un *coup de tête* inexcusable."

Qu'en dites-vous? Croyez-vous que ce portrait puisse s'appliquer à l'auteur du système de la paix à tout prix? Quant à moi je trouve la sortie fort originale.

A peu d'exceptions près, la presse française a traité convenablement les virulentes sorties de la presse anglaise. Au lieu de se tenir sur la défensive, comme on l'avait peut-être espéré, elle a porté la guerre tout droit au foyer de l'ennemi. Un Journal du Midi, entre autres, que sa position près des frontières d'Espagne met à la source des renseignemens, a dit aux journaux anglais: "Vos accusations tombent d'elles mêmes sous "le poids de leur propre absurdité; mais ce qui est positif, et ce que vous ne nierez pas parce que j'ai en "main assez de preuves pour vous confondre si vous "l'osiez, c'est que les bombes qu'on a jetées sur Barcelonne sont des bombes anglaises fournies dans ce but "par les batimens de guerre anglais! Ce que vous ne "nierez pas, c'est que le feu du fort Montjuich était "pendant le bombardement dirigé et servi par des artilleurs Anglais." En effet, la presse anglaise n'a rien répondu!

Il faut le reconnaître, la conduite du consul Lesseps a été légale et humaine, rien de plus, rien de moins. Il est maintenant prouvé qu'il a accueilli et sauvé tous ceux qui ont cherché un asyle sous son pavillon, sans distinction de parti. Les Espartéristes d'abord et leurs familles, fuyant devant l'insurrection triomphante; et plus tard les insurgés, lorsque l'insurrection a jugé sa cause perdue. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une voix là-dessus et la presse anglaise elle-même se range presque sans exception à cette question. Aussi bien il serait impossible de soutenir plus long-temps la thèse contraire à présent qu'on voit Guttierez chef politique de la Catalogne sous le coup de la destitution pour avoir donné une existence officielle à ces calomnies, et qu'on parle d'un banquet donné à M. Lesseps et au commandant de la station, M. Gattier, par les consuls des diverses puissances résidant à Barcelonne.

Maintenant on se demande quelle influence aura ce déplorable événement sur les affaires de l'Espagne? Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord; c'est que le Régent veut gouverner désormais par intimidation. La conduite tenue tous les jours par ses lieutenans à Barcelonne ne peut laisser aucun doute là-dessus, surtout si l'on rapproche cette conduite extra-légale de la recommandation qu'il venait de recevoir, en partant de Madrid, de la Chambre des Députés, "de se renfermer strictement dans les limites de la légalité." Il espère probablement que les Cortès y regarderont à deux fois avant de continuer au dictateur l'opposition qu'elles faisaient au Régent.

On parle d'une prochaine dissolution des Chambres; et cette mesure est d'autant plus probable qu'un journal, *Ayacucho el Patriota*, dit que la nouvelle est *prématurée*. Cependant il est probable que l'on commencera d'abord par obtenir d'elles le vote provisoire de l'impôt pour 1843 (vote sans lequel on ne peut en faire le recouvrement aux termes de la constitution) et l'emprunt de 600 millions de réaux avec l'approbation du traité anglais. On compte tellement sur la réussite de ce plan, que la maison Baring, de Londres, a déjà, dit-on, prêté 100 millions à valoir sur l'emprunt; toutefois en ayant soin de se faire donner comme garantie les revenus des mines d'Almaden. On ajoute que c'est avec ces fonds qu'on paie les frais de la campagne contre la Catalogne.

Si par extraordinaire, les Cortès présentaient quelque résistance, la dissolution s'en suivrait immédiatement; et l'on se flatte, le cas échéant, de pouvoir percevoir l'impôt provisoirement, nonobstant les dispositions contraires de la Constitution, en attendant d'avoir pu se créer une chambre à peu près servile en enlevant les élections à la pointe du sabre. La force comme on voit, domine le droit.

Pour bien comprendre la position d'Espartero il ne faut pas perdre de vue que sur six partis qui se partagent l'Espagne, les carlistes, les christinos, libéraux ou modérés, les progressistes, les républicains, et les *ayacuchos* ou militaires, il n'y en a plus qu'un seul qui le soutienne, le parti ayacuchos. Il faut donc que le régent règne sur le sabre avec l'appui intéressé de l'Angleterre ou qu'il tombe. C'est assez dire qu'on doit s'attendre à des abus d'autorité, à des coups d'état.

On pense aussi, et la chose est plus que probable, que le prochain ministère aura pour chef M. Marliani; c'est assez dire que ce sera un ministère anglais pur sang.

Van Halen est remplacé comme capitaine général de la Catalogne; mais la malheureuse population ne gagnera point au change. Ce poste est donné au général Sevano, celui-là même qui dit en plein Sénat, il y a un mois, en apprenant le soulèvement de Barcelonne, que la Catalogne ne serait tranquille que lorsqu'on aurait coupé trois à quatre cents têtes.

France.—Ici la politique se traine toujours dans la même ornière. La presse opposante a donné toutes sortes de raisons pour prouver qu'un changement immédiat de ministère était inévitable, forcé; elle a épuisé toutes les combinaisons pour former un nouveau cabinet viable; elle a cité beaucoup de noms propres; elle est allée jusqu'à faire accabler de sollicitations le futur premier ministre, M. Molé; puis, après avoir fait tout cela, on a reconnu que rien de sérieux n'autorisait ces suppositions et qu'il n'y avait nulle raison de nature à empêcher le ministère d'aborder les Chambres. On a donc beaucoup parlé de sauter à pieds-joints par dessus les tripotages et les cancans des journaux à ce sujet.

Le ministère Guizot abordera les Chambres sans nul doute; mais il ne faut pas non plus se dissimuler la difficulté de sa position. Des questions fort épineuses vont être soulevées pendant la session et nul ne saurait prévoir comment la nouvelle Chambre les appréciera. On ne pourrait donc, à ce sujet, que se jeter dans le champ sans limites des conjectures. Ce qui prouve d'ailleurs qu'il doit bien y avoir quelques inquiétudes dans le camp ministériel, c'est qu'on parait avoir agité sérieusement la question de savoir si l'on ouvrirait la session comme d'usage par un discours de la couronne, ou si l'on se contenterait d'une exposition des affaires, exposition faite à la tribune par le président du conseil. Tout porte même à croire que cette question n'est pas encore résolue. Les partisans du discours allèguent l'usage et les exigences du gouvernement représentatif; les adversaires parlent de l'extrême difficulté que présente, dans l'état actuel des affaires, la rédaction de cette harangue officielle.

On ne peut se dissimuler que la difficulté ne soit grande en effet. Parlera-t-on du projet d'union Franco-Belge? Si l'on se tait on aura l'air de fuir la difficulté qu'offre la solution et la difficulté ne s'en présentera pas moins sous forme d'interpellation ou toute autre; si l'on parle, que dira-t-on? avouera-t-on avoir tergiversé? conviendra-t-on avoir reculé devant des intérêts de portefeuille? parlera-t-on des traités de 1831 et 1833 dont l'opinion publique réclame hautement l'annulation? Mais que dire sans s'exposer à compromettre sa position? et comment se taire aussi sans la compromettre? Des affaires d'Espagne, des derniers événements surtout, que peut-on en dire et que peut-on n'en pas dire sans se commettre?

Ainsi, sur une foule de questions d'autant plus épineuses qu'on n'a probablement osé prendre aucun parti décisif là-dessus, il est également dangereux de parler et de se taire devant une chambre dont les tendances sont encore inconnues, surtout quand on tient, avant tout, à rester au pouvoir. On conçoit donc aisément que le ministère soit porté à supprimer le discours de la couronne; parce qu'après tout il est infiniment plus aisé de pérorer longuement à la tribune sans rien dire que de rédiger quelques phrases nettes et claires, quelque généralité, quelque banalité même qu'on s'efforce de leur imprimer. Mais le gouvernement représentatif n'a pas été adopté, apparemment pour l'agrément des ministres, et ce serait, quoiqu'on en puisse dire, commettre une faute grave que de supprimer le discours du trône.

Une mesure prise tout récemment par le gouvernement occupe beaucoup en ce moment, la presse et les salons politiques; il s'agit de la création de ministres d'Etat. Sous la restauration, on avait des ministres d'Etat; en 1830, après la révolution de juillet, une ordonnance royale signée Dupont (de l'Eure) les fit disparaître; et aujourd'hui une autre ordonnance signée Soult les rétablit. Mais qu'est-ce que des ministres d'Etat me demanderez-vous, peut-être? Les ministres d'état dont il s'agit ici sont des fonctionnaires sans fonctions qui touchent quinze à vingt mille francs par an chacun, pour ne rien faire du tout. Les motifs qu'on fait valoir pour justifier cette mesure c'est que dans un pays où les fortunes sont fort médiocres, il convient d'assurer une existence honorable à ceux qui ont une fois occupé de hauts emplois. Ainsi, dit-on, qu'un avocat, qu'un professeur dans une faculté, soit appelé par sa capacité à entrer dans un ministère ou à remplir une haute fonction dans l'ordre administratif ou judiciaire, il se trouve, lorsqu'un événement quelconque le force à rentrer dans la vie privée, avoir perdu sa carrière, son avenir, or, il convient, pour éviter cet inconvénient et ne pas se priver des lumières des hommes à modeste fortune, de créer en quelque sorte des invalides à l'avance. Ces raisons ne paraissent si pitoyables que ma surprise a été extrême de voir les journaux de la gauche, le *Constitutionnel*, le *Courrier Français* et le *Siecle* approuver sinon l'ordonnance du moins les principes qu'elle consacre. Comme il n'y a que les hommes de mérite qui puissent être enlevés à leur profession pour être appelés à de hautes fonctions publiques, il n'est pas à craindre, s'ils rentrent dans la vie privée, que leur profession leur fasse défaut. M. Molé, M. Thiers, M. Passy, M. Dufaure, M. Lafitte, M. Dupont de l'Eure, M. Cousin et tant d'autres qui tous ont occupé de hauts emplois et sont maintenant rentrés dans la vie privée, sont-ils donc dans une situation précaire et besogneuse? Sont-ils tellement à plaindre qu'il faille aggraver encore le sort des contribuables pour leur faire l'aumône de vingt mille francs de rente? Est-il juste d'offrir au pauvre son dernier morceau de pain, pour assurer à des gens déjà riches les jouissances du luxe? D'ailleurs n'est-ce pas donner une prime à l'ambition déjà si extravagamment développée en France? On convoite ardemment le pouvoir, malgré son incertitude, que pour l'atteindre on sacrifie souvent son honneur et sa conscience: que sera-ce donc lorsque derrière le pouvoir il y aura une belle rente assurée pour la vie? Mais dira-t-on, on fera un choix parmi ces victimes du pouvoir. En ce cas, c'est un nouveau levier donné au pouvoir pour augmenter sa puissance au détriment de la liberté,—et, ce qui est plus grave, c'est un nouveau foyer de corruption.

Somme toute c'est une fort mauvaise mesure. Si elle est approuvée par la Chambre, comme on assure qu'elle le sera, il sera évident que la France n'est malgré ses tendances démocratiques, qu'une oligarchie bourgeoise.

On vient d'apprendre la prise de possession par M. le contre amiral Dupetit Thouars, au nom de la France, du petit archipel des Iles Marquises dans l'Océan Pacifique. Cet événement est fort diversement apprécié par la presse. Des journaux du pouvoir veulent lui donner une importance exagérée, et ceux de l'opposition cherchent à le réduire à rien. La vérité est, comme il arrive presque toujours, entre ces deux opinions extrêmes. Dans tous les cas, il faut louer le ministère d'avoir préparé et réalisé cette expédition avec une discrétion qui en a assuré le succès.

Nous avons reçu le message du Président. En général la presse française l'a jugé très favorablement à la différence de la presse anglaise qui le critique sans pitié. Il y a surtout un passage relatif au droit de visite qui a causé une pénible sensation en Angleterre, dans la persuasion que l'opinion publique en France s'en aiderait pour attaquer de plus en plus les traités de 1831 et 1833.

Les passages relatifs au tarif ont généralement été goutés en Europe.

Mais on est surpris de l'étonnement du Président sur la prostration du crédit Américain en Europe. Et en effet, les causes de ce déplorable état de choses sont si connues, si évidentes, qu'on ne peut s'imaginer qu'un Président des Etats Unis les ignore, et par suite on se perd en conjectures à chercher quel but il peut avoir en affectant de ne pas les connaître.

Orient.—En Orient, la Russie continue à jouer la comédie. La révolution de Servie, on le sait, s'est faite pour elle et par elle; mais pour la faire accepter plus facilement par les autres puissances, elle affecte de la voir avec répugnance, et joue merveilleusement le mécontentement. C'est ainsi que son consul a signé comme les autres la protestation contre la déposition du prince Michel; c'est ainsi qu'elle a fait mine de s'opposer à l'envoi du firman d'investiture du nouveau souverain, Alexandre Georgewitch, tout en agissant sourdement auprès du Divan pour faire sanctionner les faits accomplis.

Le prince de Lieven, diplomate Russe s'est même chargé d'obtenir du prince détroné les insignes de la puissance déchue. Mais voici qu'en même temps M. de Routenieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, proteste auprès du Divan contre la révolution, et demande formellement la réintégration du prince Michel; menaçant, en cas de refus, de demander ses passeports. Le Divan refuse d'accéder à sa demande et M. de Routenieff déclare alors avoir reçu l'ordre d'attendre, avant de prendre un parti extrême, l'arrivée du prince de Lieven qui a dû s'assurer sur les lieux des vœux des Serbes. En attendant, le Divan a soumis la demande de la Russie aux autres ambassadeurs Européens, qui se trouvant sans instructions pour ce cas imprévu, en ont référé à leurs gouvernemens respectifs. Evidemment la Russie veut avoir l'air de se laisser imposer une révolution qu'elle a faite. Ce n'est pas mal adroit, comme on voit.

Il est maintenant décidé que les maronites seront gouvernés par un kaimacan chrétien, et les druses par un kaimacandruse, sous l'autorité centrale d'un Pacha. Reste à savoir s'il n'y aura pas encore quelque mal entendu comme il en a déjà eu. J. M.

P. S.—M. Vattemare s'occupe de son projet d'échange avec le zèle et la ténacité de volonté que vous lui connaissez. Il a déjà fait merveille et ces succès sont un encouragement pour l'avenir. Non seulement il a obtenu dans tous les départemens de l'administration des documens précieux pour le gouvernement général de l'Union, mais il a reçu des promesses les plus bienveillantes pour chacun des Etats. La Louisiane, comme vous pouvez penser, aura sa bonne part dans cette distribution de richesses bibliographiques. Je tiens de bonne source que M. Vattemare a écrit ou doit écrire incessamment à ce sujet à M. le gouverneur Mouton.

☞ Nous avons dernièrement parlé avec une personne de la profession, sur le grand nombre de nos avis insérés dans les journaux; elle nous dit la remarque qu'il y avait un article qui attirait surtout l'attention: c'est celui concernant le Baume de Colombie. Il est prouvé que ce Baume tient la tête constamment propre, conserve la chevelure et en empêche la chute. On le trouve chez Comstock & Rose, 25, rue des Magasins.—Nous avions jusqu'à présent refusé d'ajouter foi aux vertus du Baume de Colombie, mais nous avons vu une brillante chevelure et nous sommes restés convaincus. Nous conseillons donc à ceux qui perdent leurs cheveux de se servir de ce baume.

(Bulletin.)

☞ AVIS.—Les passagers pour St. Louis sont invités à se trouver à bord du steamer CASPIAN, aujourd'hui lundi 6 du courant, à 4 heures P. M.
6 fév CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

[PAR AUTORITÉ.]

(No 8).
RESOLUTION.

Attendu qu'il existe un grand danger que l'embouchure de la Rivière Rouge se ferme en raison de la barre qui s'y est formée; et attendu qu'il se trouve dans la dite Rivière d'autres embarras qui devraient être enlevés; et attendu qu'il est impérieusement nécessaire pour la sécurité et le bonheur d'une grande portion des habitans de la Louisiane Occidentale, de maintenir en tous temps une libre communication entre le fleuve Mississipi et la frontière; et attendu que les habitans des immenses régions à travers lesquelles coule la Rivière Rouge, ont à supporter maintenant de lourds fardeaux en raison des embarras dont il est fait mention ci-dessus; et attendu que la dite Rivière est une frontière nationale entre les Etats Unis et le Texas, et que la fermeture de la dite Rivière détruirait complètement les intérêts les plus précieux des deux gouvernemens habitant la frontière; En conséquence,

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès soient par la présente, invités à appeler l'immédiate attention du Congrès sur la nature des faits énumérés dans le préambule précédent, et à employer leurs efforts pour obtenir que le gouvernement général, par une allocation de fonds, aide cet Etat à faire disparaître les maux et les dangers dont on se plaint.

Il est de plus résolu, &c., Que le Gouverneur de cet Etat soit invité à transmettre dans le plus bref delai possible, des copies du préambule et de la résolution qui précèdent à nos Sénateurs et Représentans au Congrès.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 février 1843.
(Signé) A MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 9)
ACTE

Relatif à l'élection des membres du Jury de Police des paroisses Rapides et St. Landry.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Qu'il ne pourra voter aux élections des membres du Jury de Police des paroisses Rapides et St. Landry, à moins qu'il ne possède toutes les qualités requises pour voter aux élections de Gouverneur, de membres du Congrès des Etats Unis, et des membres de l'assemblée générale de cet Etat, et du Président et vice-Président des Etats Unis, nonobstant toute loi à ce contraire.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 février 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

HAVRE, le 31 Décembre 1842.

COTON.—Durant la semaine qui vient de s'écouler, la demande pour le commerce a été très bonne, celle pour l'intérieur a aussi vivement donné, et les transactions ont journellement été très actives, mais le désir d'opérer aussitôt l'arrivée du produit, manifesté tant de la part des vendeurs que de celle des acheteurs amenera probablement sous peu un amendement dans les prix. Les cotons Upland étant très abondants sont peu en faveur et sont les seuls dont les prix aient subi un changement défavorable.

Il est sorti par mois de notre port, depuis le commencement de l'année, terme moyen, 29,000 balles, sur lesquelles 27,910 des Etats Unis contre 28,949 balles dont 27,766 Etats Unis sortis en 1841, et 29,117 dont 27,954 des E. Unis sortis en 1840. En remarquant la marche rétrospective des opérations sur notre marché durant le dernier mois, on s'apercevra que notre consommation a pris beaucoup d'accroissement. L'état de nos districts manufacturiers s'est, généralement parlant, beaucoup amélioré.

Importations de la semaine, 9 444, ventes 6,136 balles Nouvelle Orléans, de 84 payés f. 80 à f. 91, 200 do. Mobile f 72 à f. 86, 3,530 do. Upland f. 72 à f. 86.

LIVERPOOL, 3 Janvier.

COTON.—L'activité que nous signalions à notre dernière revue n'a pas continué. Durant la quinzaine qui a suivi le départ du steamer, le chiffre des transactions a diminué de moitié. La spéculation ayant subitement coupé court à ses demandes et les arrivages de la nouvelle récolte étant plus que suffisants aux besoins immédiats de la consommation, les prix ont fléchi de 1/8 à 1/4 d. Vers la fin cependant la demande s'est améliorée, les ventes se sont élevées, terme moyen par jour à 4000 balles, et plus, les prix ont presque repris l'avantage qu'ils avaient perdu, néanmoins ils sont encore de 1/8 d. au dessous de ce qu'ils étaient le 3. Les ventes de la semaine expirant le 9 du courant, se sont composées de 33,130 balles, celles de la semaine expirant au 16, de 23,127 celles de la semaine expirant le 23, de 23,430, et celles de la semaine expirant le 30 de 16,800 balles, parmi ces dernières on compte 13,190 Upland à 4 et 6, 11,160 Nouvelle Orléans à 3, 6 3/4 et 7 1/2, 2,750 Alabama et Mobile, à 3 1/2 à 5 1/2, sur ces transactions 2,000 balles ont été prises par la spéculation, et 800 par l'exportation.

L'importation de la nouvelle récolte de coton américaine depuis le 1er sept. s'élève à 113,000 balles, c'est-à-dire du double que celle des années précédentes à pareille époque. Stock actuellement existant à Liverpool 455,000 balles dont 300,140 d'Amérique.

TABAC.—La demande du Virginie a été très bonne, prix de cette description en feuille ont augmenté de 1/4 d. et de 1/2 pour celle sans côtes. Le stock étant très faible, les prix ont encore une tendance très manifeste à la hausse. Il n'y a presque pas de Kentucky en feuille, cette description est en bonne demande. Le stock de tabac côte du Kentucky est très abondant, les prix ont fléchi. Nous cotons Virginie en feuille 2 à 3 1/2, ordinaire 3, courant 3 1/2, bon 4 1/2 à 5, beau à 6 1/2, en côte de 4 1/2 à 9, Kentucky en feuille 2 1/2 à 4 1/2, avec côtes 3 à 6 1/2, courant.

DERNIERES DATES.

New-York.........	jan 26	Londres............	jan 3
Boston............	jan 25	Liverpool..........	jan 3
Baltimore.........	jan 26	Paris..............	jan 2
Washington........	jan 26	Havre..............	dec 31
Philadelphie......	jan 26	Bordeaux...........	nov 25
Charleston........	jan 27	Vera-Cruz..........	jan 25
Havane............	jan 25	Mexico.............	dec 24
Galveston.........	jan 31	Tampico............	dec 21

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Troy, Hall, Liverpool — Moss & Gaffney
Charles Henderson, Havre — L. Hale
Saratoga, Russell, New York — A Cohen
Liverpool, Agry, Liverpool — S & J P Whitney & co
Barque Clarissa Perkins, Perkins, Boston — S & J P Whitney & co
New England, Foster, Hamburg — S & J P Whitney & co
Liverpool, Swanford, Liverpool — S & J P Whitney & co
Brick Ottawa, McNear, Boston — J A Merritt & co
Alcoke, Estradas, Gibraltar — P Tio
Arcturus, Plummer, Basse Terre, Guadeloupe — S & J P Whitney & co
Charles Wingman, Hynes, Matanzas — A Kearney & co
Wakulla, Johnson, New York — J W Stanton & co
Goel. Generalitam, Brown, Mobile — Capt
Pauline, Young, Mobile — Capt
Susan Ludwig, Corning, Norfolk — Caleb & Kelsey
David Pratt, Curtis, New York — A Kearney & co
Steamer Little Pike, Mason, Pittsburg — J F Hyde
Belle of Attakapas, Watts, Point Louis — C Cottledge & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Giraffe, Whon, des Passes avec le navire Peruvian, la barque Ionia et les bricks T. Street et Cromwell.

Bateau de remorque Claiborne, Thompson, des Passes avec les navires Joseph et Perdonnet.

Bateau de remorque Swan, Vattin, des Passes avec le navire Adrian et la goel. Ceylon.

Bateau de remorque Prairie, Dancy, des Passes avec le navire Lampert, la barque Carmen, ainsi que le brick Heroine.

Bateau de remorque Lion, Pinniger, des Passes avec le brick Ataloto et le brick Selina.

Bateau de remorque Tiger, Clark, du Fort Jackson avec la goel. Eleanor Jane.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes avec la barque Heraldie.

Navire Lampert, Armstrong, de Liverpool
Navire Joseph, Leech, de Belfast, Irlande
Navire Persian, Holbans, de Trieste
Navire Perdonnet, Foote, de Liverpool
Navire Adrian, Davis, de Liverpool
Barque Carmen, Lawinaga, de Baltimore
Barque Ionia, [illegible], de la Mobile
Barque Heraldie, [illegible], de Rio Janeiro
Brick T. Street, McConnell, de la Havane
Brick Cromwell, Langan, de Kingston
Brick Eve, Gunnly, de Rio Janeiro
Brick Atalante, Hubath, de Rio Janeiro
Brick Selina, Ferrett, de St. Thomas
Goel. Ceylon, Smith, de Matagorda
Goel. Convett, Gardner, de la Baie Vermillion
Goel. Eleanor Jane, McLean, d. St Kitts
Steamer Gen. Leavenworth, Wilson, Ouachita
Corsair, Anshutz, Lafourche
Fashion, Fullerton, Mobile
John Armstrong, Strock, Lafourche
Nautilus, Smith, Cincinnati
Douglass, Wright, Natchitoches
Victress, Clark, Cincinnati
Louisa, Field, St. Louis
North Queen, McClain, Wellsville Ohio
Rowena, Goslee, St Louis
Augusta, Latham, Yazoo city
Cote Joyeuse, Kimball, Natchitoches
Edna, Elliott, Vicksburg
Duke of Orleans, Burns, Cincinnati
Juniata, Grey, Fort Gibson
Octorara, Verlois, Baton Rouge
Colorado, Ure, Baton Rouge
Brilliant, Hart, Bayou Sarah
Belle Air, Strock, Fields Mills
Excel, Graham, Lafourche

MEMORANDA.
Ports étrangers.

(Par le Caledonia.)

Arrivés à Liverpool le 18 dec—Walker, Boyd, N. Orl; 20, Scotland, Merriman do; 21, Hampden, Spooner do; Bengal, Oxham, do; Niagara, Cole, do; Rea, Delano do; 24, Lucy, Little, do; 25, Woodside, Welch, de Oneco, Drew do; 27, Howard, Hill do; 28, Ellen Preble, Hinckley, do; 29, Ferdinand, Lovett, do; Russell, Glover, Howes, do; 31 Isabella, Briggs, do.

Havre, 30 dec—Parti, navire Rubicon, Thompson, Nlle Orléans.

Havre, 29 dec—Arrivé, Chevalier, Woodbury, N. Orléans; 2, Lyons, Connor do; 17, Echo, Still do; 14, St. Leon, Whiting, do.

Bristol, 29 dec—Arr. Champlain, Miller, N. Orléans.

Arrivé a Clyde, le 29 dec, Parthenon, Snow, N. Orléans; 24, John Holland, Henderson, do.

Anvers 17 dec—Arrivé, Modeson, Hallett, Nouvelle-Orléans.

Ports de la côte.

Norfolk, 11 janv—Le brick Albans, Buston, de la Nlle Orléans pour Richmond, a monté le James River hier.

N. York, 26 Janv—Arrivé, brick Danube, Clark, Nlle Orléans, 26, arrivé, nav. Arkansas, Burges, do; nav. James Edwards, Webster, do.

Arrivée de ce port à Philadelphie, 25 janvier, goel. Venus, Price.

SINISTRE.

Une lettre du Havre dit que le Peruvian, capt. Spear, parti de la Nouvelle Orléans pour le Havre, ayant une cargaison de 1850 balles de coton, a fait côte le 18 du mois dernier durant un brouillard très épais, entre Cap La Havre et Fécamp, environ neuf milles (par terre) du Havre. Le 26, il a perdu ses mats; ses vergues ainsi que sa voilure ont été jetées sur la rive. Environ 1100 balles de sa cargaison en ont été tirées. Il a fait son lit dans près cinq pieds de sable et de cailloux; son gouvernail s'est perdu; presque tout son doublage a été enlevé; plus tard il a eu 7 pieds d'eau dans sa cale à marée basse; et le 30, il a été mis en pilotes. Sa cargaison est été transportée au Havre dans des bateaux si le tems est été plus modéré.

☞ Pour la liste générale des navires partis ou destinés pour la N. Orléans, voir la page anglaise.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nlle. Orléans, le 4 février 1843.

AVIS est par le présent donné que l'élection annuelle de six Directeurs, pour servir pendant la présente année, aura lieu à la maison de Banque, le Lundi, 20 courant, de 10 heures du matin à 2 heures P. M.
6 fev—t. l. j. RICHARD RELF, Caissier.

BUREAU DE PLACEMENS, RENSEIGNEMENS, &c.
Rue Madison, No. 19, entre Ste. Anne et Dumaine.

A. TH. PITARD informe le public et ses amis, qu'encouragé par la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder, il vient de s'arranger avec des courtiers des plus connus, pour la vente et loyers des propriétés et esclaves. Il s'occupera aussi d'affaires judiciaires, placemens de fonds, fournira des places de commis, emplois de tous genres pour ouvriers, domestiques, &c.

Les personnes qui désireraient mettre leurs livres à jour, ou qui voudraient se rendre compte elles-mêmes, pourront apprendre par un procédé simple et facile en s'adressant a mon bureau. 6 fev—2

$15 DE RECOMPENSE seront données à celui qui me ramènera ou logera dans une des prisons de la seconde Municipalité, la négresse BETSEY, taille d'environ 4 pieds 7 pouces, très noire, marquée de petite vérole, ayant deux doigts coupés à la main droite. Elle a appartenu à M. Louis Bowers, boulanger de cette ville. Le public est prévenu de ne pas recevoir ni employer cette négresse.

JOHN NEWBERY,
6 Lafayette.
6 fev—3

INDIGO et Garance—7 surons indigo de Caracas et 20 barriques garance allemand, à vendre par
ROBERTS & HALL,
4 fev 76, Magasins.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane.—J. P. Benjamin, chargé de la vente des biens de L. F. Herman et Herman Briggs & Co. —En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 27 février 1843, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci après décrits, savoir:

Célestin, mulâtre âgé d'environ 35 ans, adonné à la boisson;
John, mulâtre âgé de 36 ans;
David, nègre âgé de 30 ans;
Needham, nègre âgé de 31 ans;
Evaline, nègresse âgée de 36 ans, adonnée à la boisson;
Elizabeth, mulâtresse âgée de 30 ans, maladive;
Eliza, négresse âgée de 23 ans;
Philis, enfant de 3 ans, sourd et muet;
Sarah, négresse âgée de 40 ans, maladive.

PROPRIETES.

10 Actions du fonds capital de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans.

7 Actions du fonds capital de la Compagnie et Banque du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Carrollton. $30 payées.

Conditions.—Les actions, comptant.

Les esclaves, le quart comptant, la balance à 4 et 6 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant L McKay, notaire public.

6 fév—3f 6, 17 & 27 A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshall des E. U.

VENTE PAR LE MARSHAL.

H. C. Gildemeester vs. J. Purdon & Frère.

EN vertu d'un alias writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. E. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 mars 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Annunciation, dans l'îlet borné par les rues Orange, Magazine, Laronze et Camp, mesurant chacun 31 pieds de face, mesure américaine, à la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
6 fév C. CLAIBORNE, Marshal.

J. C. Parée vs. Barrett & Lepage

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. T. W. Collins, juge président senior de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 17 février 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale,

Trente actions de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans. Saisies dans l'affaire ci dessus

Conditions comptant.
6 fév C. CLAIBORNE, Marshal

ORDRE No. 11
Nouvelle Orléans, le 2 février 1843

QUARTIER GENERAUX.
Ire. Brigade M. L.

Le mois de février est fixé pour l'enrôlement de la milice. Les colonels commandant les 1me, 3me, 4me et 6me régiments, s'assureront, de concert avec les officiers des compagnies de leurs régiments respectifs que le texte de la loi a été exécuté.

Jusqu'à l'élection des officiers d'état major de la 4me 47e. et 46me régiment, le droit de recevoir les enrôlements est dévolu aux officiers ci-après nommés.

Le colonel Ogden du 4me régiment détachera le major Twogood pour prendre le commandement du 4me. régiment.

Le col Guede du 1m. régiment détachera le lieutenant colonel Jarvis pour prendre le commandement du 47e régiment.

Le col Doane du 46e régiment détachera le major Thompson pour prendre le commandement du 46e. régiment.

SECTION III DE LA LOI SUR LA MILICE.

"Il est de plus décrété, &c. Que toute personne sujette au service militaire obligée de se faire enrôler, sans qu'il soit nécessaire de lui transmettre aucun avis d'enrôlement, et toute personne sujette au service militaire qui négligera de faire sa déclaration à l'officier commandant de sa compagnie, au premier sergent de la dite compagnie, dans le délai des vingt jours qui suivront l'époque à laquelle elle est tenue de servir dans ladite compagnie, sera passible d'une amende de cinq piastres, laquelle sera recouvrée de la manière ci après prévue."

SECTION 43.

"Il est de plus décrété, &c. Que le capitaine fera connaître par avis publics placardés dans au moins six des lieux publics, les plus fréquentés dans les limites de la station de la compagnie, le lieu et l'heure auxquels il et le sergent major, recevront les noms de ceux qui se présenteront pour se faire enrôler, et il aura la faculté de nommer une personne pour recevoir ces noms à sa place ou à la place du sergent major. A la fin du mois, il enverra le sergent major ou toute autre personne qu'il aura désignée, pour s'informer des noms de ceux qui ont négligé de se faire enrôler et les de donner son nom ou celui d'un individu qui refusera de donner ses renseignemens ou fera usage d'un faux nom à la personne chargée de la liste de faire la demande, sera passible d'une amende de cinq piastres, lesquelles amendes seront [illegible] pour [illegible] de milice, et les frais de procès ne pour[illegible]"

Par ordre du brigadier général, Horatio Davis
6 fév THS L HARPER, aide de camp

TRESOR DE LA POITRINE

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte possède à un très haut degré [illegible] contre la toux, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit les bronchites, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, et ceux même qui dégénèrent en consomption. [illegible]

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de Lafon d'Irlande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J Tardos, No. 159, rue Royale. Sont la signature est apposée à chaque boîte. 6 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Je certifie par le présent que le 27 juin de janvier 1843 jugement a été rendu dans l'affaire de Leplat vs. Barron, paroisse de Noel Bernoudy vs N. B. [illegible] No. 21106—Cette cause ayant été soumise à la cour le loi sur considération des plaidoiries et évidence, il est adjugé et décrété que la pétition de la défenderesse soit et demeure séparé [illegible] et jugement de séparation rendu entre la demanderesse et [illegible] le défendeur Noel Bernoudy son mari, somme de trente quatre mille [illegible] avec intérêt de cent et les frais, avec l'hypothèque légale de la demanderesse sur les biens du défendeur [illegible].

Jugement rendu le 27 janvier 1843, signé le prem. er février 1843.

Signé A. M. BUCHANAN, juge

En foi de quoi, j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le second jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-trois et la soixante-septième année de l'indépendance des Etats Unis

(L. S.) Signé A. SIDNEY LEWIS,
Dép. Greffier
6 fév—3 f en 30j

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à celui qui ramènera un chien de pointer, marqué de blanc et jaune, répondant au nom de DASH, et portant un collier avec le nom et l'adresse du propriétaire.

C. OLIVIER,
rue Toulouse, No 173
6 fév—6

GRAISSE et Froment—46 barils, 26 1/4 do. 20 barillets graisse et 100 boisseaux froment—en débarquement du steamer Rowena à vendre par
4 fév J. C. TURNBULL, 74, Poydras.

PLOMB—1700 saumons à vendre sur la Levée par
6 fév CH. DOANE & Co. 60 Poydras

CAFE—391 sacs en débarquement du brick T. Street de la Havane, à vendre par
4 fév O. H. MIESEGAES 4. Vieille Levée

SACS de Poivre—15,000 de 2 ou 3 boisseaux, en débarquement des navires Palmyre et Tuscarora, à vendre par
6 fév TUFTS & HOBART, 30, Douane

HUILE et Blanc de baleine, à vendre par
6 fév TUFTS & HOBART, 30, Douane

THE noir—30 demi-caisses en paquet de 1/2 et 3/4 de livre, à vendre par
6 fév TUFTS & HOBART, 30, Douane

EPICES Poivre, Moutarde, Muscades &c. &c. à vendre par
6 fév TUFTS & HOBART, 30, Douane

MAQUEREAUX—40 demi barils No 1 & 2, 45 quarts do. 100 boîtes, et 100 do. saumons No. 1 à vendre par
6 fév TUFTS & HOBART, 30, Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, constamment en mains, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par
6 fév A. F. DUNBAR & Co. 18, Douane

CHAPEAUX—170 caisses différentes descriptions, dernièrement reçus et à vendre à bas prix pour du comptant, par
6 fév A. F. DUNBAR & Co, 18, Douane

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St-Pierre, No. 143, entre Bourgogne et Dauphine.

Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles, &c., traitera par une méthode nouvelle dont il est l'auteur et par l'emploi de laquelle il a dans la plupart des cas, obtenu les plus heureux succès, les personnes qui réclameraient ses soins pour ce genre de maladies. 17 j—1m

PAPIERS PEINTS—L'après les derniers arrivages on trouvera au magasin de papiers peints, rue de Chartres 168, de jolis Papiers à 37 1/2 cent. rouleau, et en satins à 4 et 6 escalins rouleau.

Au même magasin, dépôt de fromage de Neufchatel, frais arrivés, à bon compte par douzaine. 4 fév—6

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, du Havre, les articles suivants:

Les mémoires de Marie Capelle, Veuve Lafarge, une partie, tome 3 et 4, 1 vol. in 8o.
Oeuvres, par t he de Berard.
Fille d'un Trombonne.
Café de la Régence. Mystères de Paris, par E. Sue
Duchesse de Mazarin.
do de Gramment.
Cardinal roi.
Mlle de Kérouare.
Deux bandes de Canape.
Mosmalin l'Orateur, 1 vol. grand in 8o
Buchan, médecine domestique, grand in 8o
Panthéon Charivarique, 1 vol. in 8o.
Paris au dix-neuvième siècle, 1 vol.
Musée Philippon, 1 vol.
Caricatures de tout le monde, 1 vol
Burat, histoire de France, 2 vol. grand in 8o.
Laurens, Histoire de Napoléon, illustrée 1 vol.
Voltaire, œuvres complètes, en 13 vol. grand in 8o édit de France.

VICTOR HEBERT,
4 fév—6 48 Chartres entre Toulouse et St. Louis

MARCHANDISES de Lowell Linseys blancs, jeans et cotonnades à la mode, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par
4 fév HARROD, DARLING & Co, 40, Commune

PLOMB—471 saumons, en débarquement du steamboat Highlander à vendre par
4 fév MERLE, BEYLLE & Co,
45, Vieille Levée.

PORC, Bœuf et Graisse—71 barils et 37 barillets, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par
4 fév MERLE, BEYLLE & Co,
45, Vieille Levée.

CIRE d'Abeille—4 barils, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par
4 fév MERLE, BEYLLE & Co,
45, Vieille Levée.

DES avances comptant seront faites sur des consignations de coton, sucre, mélasse et produits à nos amis à New York.
T. & S. TOBY & BOGERT,
4 fév 70, Camp.

EPICES—Poivre, muscade, clous de girofle, casses, gingembre, à vendre par
4 fév ROBERTS & HALL, 76, Magasins.

HUILE de Baleine du printems et d'hyver, raffinée et rectifiée, huile de lin et de tanneurs, à vendre par
4 fév ROBERTS & HALL, 76, Magasins

CAFE—175 sacs prime vert de Rio, à vendre par
4 fév ROBERTS & HALL,
76, Magasins.

SARDINES à l'huile—4,000 boîtes Sardines à l'huile, en boîtes et demi-boîtes, à vendre à des prix réduits, par
4 fév AUG. MOLIER, 86, St. Louis

AMANDES à coque douce, à vendre par
4 fév MANUEL BLASCO, 36, Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par
4 fév MANUEL BLASCO, 36, Commune.

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
4 fév MANUEL BLASCO, 36 Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
4 fév MANUEL BLASCO, 36, Commune.

VIN d'Oporto—A vendre par
4 fév MANUEL BLASCO, 36, Commune.

CERISE A L'EAU DE VIE.
25 caisses cerises de Guillaud Vrères, en débarquement du navire Frances Ann du Havre, à vendre par
10 janv H. DE GOER & BUFFLARD,
58, Chartres.

VENTES DE SHERIF.

La Compagnie d'Assurances des Négocians de la Nouvelle Orléans vs. M. V. Laborre & P. F. Laborre

COUR DE DISTRICT.—No. 21,894.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 18 février 1843, à midi:

10 Actions de la Compagnie d'Assurances des Négocians de la Nouvelle-Orléans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions,—comptant.

J. L. THIELEN,
6 fév—3 en 18j Shérif de la Cour de District

COUR DE COMMERCE.—No. 4,231.—Ann Fox, exécutrice de B. Fox, décédé, vs. Peter Cleary.—Fi. fa. sur un fond payable à 12 mois contre W. Andry & A. Guyol.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce et du consentement des parties, il sera vendu au café de la Bourse de Cité, rue St Louis, le lundi 13 février 1843, à midi:

Une certaine négresse nommée MARIA, âgée d'environ 21 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—comptant.

L. A. DUCROS,
6 fev—Jan 8j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE.—No. 4,325—William E. Turner vs. J. C. Parker, E. E. Parker & J. Machell.—Fi. fa. contre J. C. Parker & E. E. Parker.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 6 de février 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à J. E. Parker et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No huit, situé au faubourg Saulet, dans l'îlet borné par les rues St. Thomas, Benjamin, Tchoupitoulas et Bossette, mesurant 26 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

2o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. neuf, situé au même faubourg et dans l'îlet borné par les mêmes rues, mesurant 26 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

3o. Un autre certain lot de terre désigné par le No dix, situé au même faubourg et dans le même îlet, mesurant 26 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

4o. Un autre certain lot de terre désigné par le No onze, situé au même faubourg et dans le même îlet, mesurant 26 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

5o. Un autre certain lot de terre désigné par le No douze, situé au même faubourg et dans le même îlet, et formant l'angle des rues St Thomas et Benjamin, mesurant 27 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Benjamin; le tout mesure anglaise.

6o. Un autre certain lot de terre désigné par le No treize, situé au même faubourg et dans le même îlet, mesurant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes face à la rue Benjamin, par 131 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur; le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations qui sont sur ces six lots, les droits, privilèges et servitudes y attachés et y appartenant.

Le tout ainsi qu'il appert du plan dressé par F. Wilkinson, député-voyer général de cet Etat, le 26 décembre 1836, et annexé à un acte en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, daté du 27 janvier 1837, étant des subdivisions des lots Nos trois et quatre et partie du lot No. cinq, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député-voyer de cette ville, le 4 février 1833, et annexé à un acte aussi en l'étude dudit notaire Lewis, date du 23 mars de la même année.

Conditions comptant

L. A. DUCROS,
6 janv—7en 8j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4,066—Thomas Collins et H. H. Timberlake vs. James Cassidy—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, rue du Camp, entre celles Poydras et Notcher, le Lundi, 6 février 1843, à 10 heures du matin,

Le contenu d'un Restaurant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant

L. A. DUCROS,
26 jan—3en10j Shérif de la Cour de Commerce.

Magdeleine Bernard f. c. l. vs. J. J. Janjot.—No 14067.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus contre Magdeleine Bernard, f. c. l., il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 février 1843, à midi,

Un Piano à buffet de Pleyel avec sa chaise
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.

V. ALLAIN,
26 janv—Men 9j Shérif de la paroisse d'Orléans.

L. G. Helgeberg vs. Ph. Landa.

COUR DE PAROISSE—No. 1836—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 février 1843, à midi, la moitié indivise de:

Quatre certains lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, désignés sur le plan sous les Nos. 11, 12, 13 et 14 de l'îlet No. 18 sur le plan général dudit quartier, dressé le 9 février 1836, par J. Joseph Pilie, voyer de la ville, déposé à la requête de la Compagnie des Architectes en l'étude de F. de Armas, notaire, et ensuite acquis par la plaignante, [illegible] 1836 et annexé à un acte [illegible] septembre 1836. Lesdits terrains font face à la rue St Ferdinand et mesurent, savoir: les Nos. 11, 12 et 14 chacun 30 pieds 6 pouces, et le lot No 12, 26 pieds 7 3/4 pouces sur la rue St Ferdinand, entre les rues Morales et l'Urquhart, sur 121 pieds 10 3/4 pouces chacun de profondeur, mesure anglaise, saisis dans cette affaire.

Conditions comptant

V. ALLAIN,
21 déc—3 en 20j Shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 5,290—Maurice Langhorne vs. Mathilde Lagourgue

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique et du consentement des parties, au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le Lundi, 6 février 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg de la Marigny et dans l'îlet borné par les rues Pr. [illegible] et la Craise, au plan dressé par F. Wilkinson, [illegible] au 10 décembre 1840, et mesurant [illegible] pieds de face [illegible] pouces et [illegible] lignes de profondeur [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur [illegible] lots, privilèges et servitudes y attachés.

Conditions comptant.

L. A. DUCROS
26 jan—3en10j Shérif de la Cour de Commerce

George Addison vs William Christy, assign [illegible] Walton.

COUR DE DISTRICT.—No 21,171—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 4 Mars 1843, à midi,

Un certain lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Girod, Commerce et Lafayette, au faubourg Ste Marie, dans la Nouvelle Orléans, partie de la ville de la Nouvelle Orléans, et désigné par les No. [illegible] d'un plan dressé par J. Pilie et Springfield, voyers, et annexé à un acte passé devant [illegible], notaire public de cette ville, en date du 23 mai 1836, ledit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur [illegible] pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions, comptant
J. L. THIELEN
4 fév—3m20j Shérif de la Cour de District.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

UNE élection des Directeurs de cette Institution, par les actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 6 février prochain, entre dix heures A. M. et deux heures P. M.
FRED. FREY
16 jan—3f Caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN
Nouvelle Orléans, 14 janvier 1843.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau No. 43, rue du Camp lundi 6 février prochain, de dix heures A. M., à deux heures P. M.
CH BRIGGS,
16 jan Secrétaire

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nouvelle Orléans, 16 janvier 1843.

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, encoignure Franklin et Promenade Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
17 janv G. LEGENDRE, Secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST
Nouvelle-Orléans, le 26 Janvier 1843.

UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 de Février prochain, entre onze heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie
L. MATTHEWS,
25 janv—10 Président

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 2 Février 1843.

AVIS est par le présent donné qu'une élection aura lieu par les Actionnaires de onze Directeurs pour servir durant un an, aura lieu au local de la Banque, le lundi 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
GEO. O. HALL,
3 fev—t l j Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1843.

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au Bureau samedi 11 février 1843, à midi
Par ordre du Bureau.
E. L. TRACY,
30 janv Secrétaire.

MOULIN DE L'UNION,
Rue de l'Esplanade, No. 46.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y tiendra constamment à vendre, de la farine de mais fraiche, blutée de différentes qualités, ainsi que farine pour bestiaux et volailles, à des prix très modérés.

Les expéditeurs de farines sont avertis que des ordres pour cet article pourront toujours être remplis en peu de jours.

Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.

Etant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il assure pouvoir donner satisfaction générale.

Du froment sera acheté au moulin.
26 janv—1m A. PALMS.

TUYAUX DE PLOMB—8 barriques Tuyaux de plomb, patentés, de la manufacture de Tatham frères, de Philadelphie, en débarquement du navire St. Louis, et à vendre par
1 fév J. ALBERT, 22, St. Louis

LE soussigné offre à vendre:—1500 barillets clous de Boston, dimensions assorties.—1400 caisses Savon de Boston, No. 1.—300 caisses Chocolat do. do. No 1.—300 caisses blanc de baleine.—20 barriques Huile d'hiver.—Fournitures de navires.—100 sacs Café de Rio—40 barils Eau-de-Vie de pêche—15 do. de pomme.
1 fév WIGGIN & DAVENPORT, 33, Magasins

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.

LES soussignés ont en mains et reçoivent un assortiment complet de marchandises pour marchands tailleurs, telles que draps, casimirs à la mode, serge de soie, satin noir pour gilets, velours de couleur, batiste noire, boutons de lasting et de soie, soie à coudre, fil noir et blanc, patente Marshall, ouate rouge, canevas de toile, &c. &c.—Les marchands tailleurs sont invités à venir examiner ces marchandises.
13 janv PEET & MORTON, 17, Chartres

AVIS.

PHILIBERT FOURNERET aîné et RIETSCH, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont une grande quantité d'arbres fruitiers de toutes espèces, aussi arbres et arbustes d'ornement, une très jolie collection de roses provenant de leurs établissements, à vendre rue St. Pierre, No. 26, entre Levée et Chartres.
31 jan—2m

VERRES DE LA CAROLINE—Le soussigné a dernièrement reçu de Charleston 40 barils verres garanties de la récolte de 1842, qu'il offre à vendre en lots au gré des acheteurs.
31 janv WM. DINN, 31, Commune

MOUSSELINES SUISSES—Reçu et à vendre par le soussigné, les marchandises suivantes:
Mousselines brodées en couleur et rayées do.
Do do en blanc,
Do do en plumetif,
Do damassées, brodées et à carreaux, en blanc, pour rideaux, mousselines unies, blanches et rayées, différentes qualités et largeurs, rideaux faits, richement brodés en blanc.
Mousselines rayées et quadrillées en blanc pour rideaux et moustiquaires.
Ginghams, jaconnats façon batiste.
Un grand assortiment de mouchoirs et imprimés sur mousseline, convenables pour les acheteurs de l'intérieur.
31 janv F. PERRET, 80, Toulouse

SUIF—30 barils Suif, à vendre par
1 fév BATAILLE & RIGNY, 26, Chartres

PEAUX—100 Peaux Bœuf salées, à vendre par
1 fév BATAILLE & RIGNY, 26, Chartres

ARDOISES du Welsh—100 tonneaux, les contenu, dernièrement débarqué du navire Townsend, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
3 nov LYALL & DAVIDSON,
184, rue du Camp.

SOIERIES NOUVELLES A BON MARCHE.

LES soussignés offrent à vendre [illegible] assortiment de soieries [illegible] à 7 escalins l'aune, la qualité [illegible]
[illegible] & Co.
12 déc 30, rue [illegible] et Dumaine

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 7 FEVRIER 1843
ANTOINE
OU
LE RICHE ET LE PAUVRE
Drame nouveau en 5 actes, d'Emile Souvestre
Précédé de
LA PERRUCHE,
Opéra en 1 acte.
Le spectacle finira par
UN BAL DU GRAND MONDE.
Vaudeville en 1 acte.

Au premier jour, la 1re représentation de
LA FAVORITE,
Grand opéra en quatre actes, dernière œuvre de Donizetti
En attendant
LES MEMOIRES DU DIABLE,
Vaudeville nouveau en 3 actes.

N. B.—Des abonnements pour la saison peuvent être obtenus à des prix réduits au contrôle.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

LUNDI, 6 FEVRIER 1843
HENRY IV
Sir John Falstaff,................ M. Hackett
Terminé par
LE VALET MENTEUR.

Prix d'entrée—Premières et secondes loges............ $1 00
Parterre............ 0 50
Galleries............ 0 25
Gens de couleur libres............ 0 50

GRAND CONCERT,

A L'EGLISE ST. PATRICE,
LUNDI 13 FEVRIER 1843
Au bénéfice des Orphelines de l'Asyle de la Louisiane

Le Stabat-Mater,

Sera exécuté par les membres de l'ATHENEE MUSICAL assistés d'un Orchestre composé des artistes les plus distingués de la ville, sous la direction de M. A. VARNEY

On pourra se procurer des billets chez
MM. Rodon, rue de Chartres, MM. [illegible] rue du Camp
D. Felt & co, do — Casey, do.
Benoit, do — A. Morel, rue Royale
G. Bruslé, do — Lefevre, do.
V. Hebert, do — Zambelli, do.
4 fév

BAL DE LA SALLE CONTI
GRAND BAL
PARE ET MASQUE

Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine
Prix d'entrée,—Cavaliers............ $1

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville, il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE
Tous les jours, Dimanches exceptés
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur

Prix d'entrée—une piastre. 24 dec

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI
Grand Bal paré.
Pour Filles de couleur.
Tous les Lundis et Vendredis.
Prix d'entrée............ $1
18 nov

WM. HURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant. Un honnête entière chaque [illegible] pour [illegible]
12 nov 30

POUR ST. LOUIS—Le steamboat ROWENA, capt J. W. Cooler, partira mardi 7 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
6 fév J. R. SHAW & Co., 41, Poydras

POUR ST. LOUIS et la rivière des Illinois—Le Steamboat LOUISA capt. Field partira mercredi prochain, 7 du courant à 10 heures A. M. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 fév. CH. DOANE & Co 60, Poydras

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur HIGHLANDER, capitaine R J Everett partira mardi, 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
4 fév JOHN R. SHAW & Co. Agents

POUR VICKSBURG—Le steamboat MISSOURI, capitaine J. M. Grier partira Lundi, 6 du courant, à 4 heures P. M. A [illegible] voiles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 fév CHAS DOANE, 60, Poydras.

STEAMBOAT MISSOURI—Ce navire, à des conditions raisonnables, le [illegible] se recommande au public. Ayant [illegible] voyages réguliers comme paquebot entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg s'adresser à
WILLIAM FOULKE,
ou à CHARLES DOANE & Co.
60, Poydras

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LAFOURCHE.—Le splendide steamer BELLE AIR capitaine Alex. M. Streck construit exprès pour ces voyages partira comme paquebot régulier durant toute la saison, de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 8 heures du matin. Le Belle Air étant neuf et ayant des aménagements supérieurs pour les passagers, [illegible] le patronage du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord

POUR LA HAVANE—Le brick T. STREET, [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue St Pierre, ou à
F. REYNAUD, 16, Bienville

POUR LE HAVRE—Le navire JAMES H. SHEPPERD, capt. Rodman, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK—Le brick CANONICUS, capt. Vaughan, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK—Mercredi 8 du courant—La barque LIME ROCK capt. Auld, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord en bas de la place d'Armes ou à
FOSDICK & BROTH 66 Camp

AVIS—Le navire CHAOS, capt. J J Larkin partira pour Liverpool, le 14 du courant, et pourra prendre une centaine de balles de coton. S'adresser à
GEO. GREEN & BROTH 31 Gravier

POUR LE HAVRE—Le navire SEA LION capitaine D. Howe, est actuellement en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la monnaie, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR NEW YORK—Le brick LEVANT, capitaine Alexander, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR MARSEILLE—Le brick WASHINGTON, capitaine Stevens, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR GUADELOUPE—Le brick ARCTURUS, capitaine Plummer, sera expédié aujourd'hui. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR NEW-YORK—Lundi 6 du courant—La barque RICHMOND, capt Barnes, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
93, Commune

POUR NEW-YORK—Le brick LIME ROCK, capitaine Auld, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à
FOSDICK & BROTH, 66 Camp

ON a besoin d'une goelette qui sera immédiatement expédiée pour Mobile et deux bricks ou une barque pour un port du Nord, s'adresser à
FOSDICK & BROTH 66 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire HARRIET, capt. Wm Batton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
T & S TOBY & BOGERT
70 Camp

POUR BOSTON—La barque GILBERT, capt Rivers, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

POUR LA HAVANE—Le brick DEBERAH, capt. Hardy, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
BAILEY & BAXTER
31 jan 47, Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSHUA EMLIN, capitaine D. L. Wilcox, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 janv J. H. ARMBRIDGE, 47, Camp

AVIS—A louer par mois, deux excellentes négresses l'une domestique très supérieure et sachant parfaitement laver de belles chemises, l'autre bonne domestique de maison et cuisinière, convenable pour une famille peu nombreuse. La conduite de ces esclaves est parfaitement bonne. S'adresser à
E. MURPHY Sur.
2 fév—6 Chemin du Bayou

Bois! Bois!! Bois!!!

LE soussigné ayant constamment un grand assortiment d'excellent bois de chêne, frêne et pins, le livrera dans toutes les rues bien pavées à tant la corde bonne mesure. Il a aussi un assortiment complet de charbon de bois, goudron, esquilles etc. etc., qu'il vendra à des prix modérés. E. J. WHITE.

Bureau sur le chemin à coquilles, à côté du nouveau bassin.
27 janv—12

$250 DE RECOMPENSE. ARRETEZ LE! H. GODFREY s'est enfui de Livingston, Alabama, vers le 15 janvier, présent mois, ayant volé dans une lettre cachetée $1745; il est accompagné d'un nègre jeune et de haute taille.

Ledit Godfrey viendra probablement à la Nouvelle Orléans pour se rendre au Texas. Il est grand, maigre, et a mauvaise tournure, le teint pâle, cheveux blonds sales, bégaye quelque peu; il remue fortement la tête avant de pouvoir commencer à parler, il a de grands bras et de grandes jambes, et est forgeron de son état. Il sera donné $250 pour l'arrestation et la mise en lieu sur de ce voleur pour être livré à la justice.

Mobile le 20 janvier 1843.
31 janv—4 DESHA, SHEPHERD & Co.

LANGUE ANGLAISE.

SYSTEME ORAL.—Nouvelle classe.—J. S. PALOS annonce respectueusement que sa manière d'enseigner la langue anglaise a obtenu le plus grand succès, et que ses élèves font les progrès les plus rapides.

Après douze ans de travaux et d'expérience dans l'art de sa profession, J. S. Palos a obtenu une méthode très claire d'assurer les progrès de ses élèves à se perfectionner dans la connaissance de parler l'anglais ou l'espagnol.

Une nouvelle classe commencera le mercredi 1er. février à 8 heures du soir.

Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction dans l'une des langues ci-dessus sont priés de s'adresser à son bureau, No. 22 rue Bourbon, derrière l'église Episcopale, de 8 heures A. M. à une heure P. M.
30 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—No. 22,864—Je certifie que le [illegible] jour de Janvier 1843, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de GEORGIANA JANE McILVAIN, épouse de Francis Cook vs. son mari, dans les mots et termes suivants, savoir:—Sur motion de H. B. Eggleston, avocat pour la plaignante, ayant produit à la Cour le témoignage suffisant des allégations contenues dans la pétition, la plaignante. Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 11 courant soit confirmé, et que jugement soit rendu pour séparation de propriété entre la plaintive Georgiana Jane McIlvain et le défendeur Francis Cook son mari; que la plaignante soit mise en possession de ses propriétés paraphernales décrites dans la pétition, savoir deux esclaves, Eliza et Beyonce; et qu'elle soit déclarée avoir une demande et hypothèque selon l'article 2367 du Code Civil de la Louisiane, pour la restitution de sa propriété, que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 16 Janvier 1843. Signé le 20 Janvier 1843.

(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 30me. jour de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et la 67eme de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] P. LEBLANC,
Député-Greffier.
30 janv—3 en 30

SANGSUES!

Entrepôt général, rue du Quartier No. 66, entre Condé et Vieille Levée.

RECU par les derniers arrivages de France et d'Espagne, un assortiment de belles Sangsues, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail.
9 déc.

CHARRUES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO,
36, Commune.

VENTES DE CE JOUR.

PAR FARNET, jr.

IL sera vendu aujourd'hui à 10 heures A. M. au magasin de l'encan, rue de Chartres No 112
Un assortiment de marchandises sèches et sans [illegible], effets consistant en tierces de [illegible], sucre, farine, graisse, anisette, genièvre, vin rouge en caisses, Madère, &c. &c.
Et à midi: un bel assortiment de meubles
6 fév

PAR E. TASTET,
146 rue de Chartres
Au No. 34 rue du Canal,

IL sera vendu lundi prochain 6 février, à 4 heures, 100 caisses marchandises sèches, habillemens, chapeaux, bottes, souliers et brodequins.
Des catalogues seront prêts de bonne heure le jour de la vente.

VENTES A L'ENCAN.

Vente par colis de Marchandises sèches.
PAR W. H. ROBERTSON & Co
A. L. FERNET, Encanteur

IL sera vendu, mardi prochain, 7 du mois, au magasin, rue des Magasins, No. 37, à 10 heures et demie,
Un grand assortiment de marchandises sèches assorties françaises et américaines, parmi lesquelles se trouveront Toile, Indiennes, Mousselines, Parapluies, Toiles, Ginghams, &c. &c. Toile à drap et marchandises de coton, Bottes, Souliers, &c.

Les ventes de marchandises sèches seront faites à l'avenir par M. Charles Vezal, avec lequel nous avons fait arrangement à cet effet.
6 fév

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Livres! Livres! Livres!

SAMEDI prochain, 11 du courant, à 10 heures A. M., au magasin d'encan à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, il sera vendu
Environ 2000 volumes ouvrages français.
Des catalogues seront prêts le matin de la vente.
Aussi—un bel assortiment de très beaux pistolets de poche et de duel
6 fév

PAR J. A. BEARD & Co.
45, rue des Magasins

IL sera vendu à l'encan, mardi 7 du courant, à 4 heures et 1/2 P. M., sur la Levée, vis-à-vis la presse à coton d'Orléans,
65 1/2 tonneaux ardoises rouges,
10,000 ardoises communes.
Vendues en lots au gré des acheteurs
Conditions comptant
4 fév

Vente positive d'INSTRUMENS PRECIEUX de Mathématiques, d'Optique, de Physique, de Musique et de Chirurgie.

PAR VINCENT & DeFERIET

IL sera vendu, mercredi 8 février prochain à midi au magasin rue de Chartres No 119 [illegible] magasin d'encan,

Les instrumens suivans: [illegible] Baromètres pour salon, bureaux, [illegible], Longues-vues, Télescopes de nuit et de jour, [illegible], Niveaux d'arpenteurs, Théodolites, [illegible], et compasses, une quantité de Thermomètres [illegible], Niveaux d'aplomb et à esprit de vin, [illegible] de chirurgie simples et complets, un bel assortiment de caisses complètes d'instrumens pour marins, [illegible], Boîtes à dessin, Règles, [illegible], Trompettes, Quadrans et Sextans, Baromètres. Aussi—Un assortiment de beaux Meubles de bureau composé de pupitres pour dames et hommes, secrétaires en perles et en argent, Toilettes pour hommes, Boîtes à ouvrage, et une quantité d'autres articles.

Les articles ci-dessus sortent des manufactures, sont tous travaillés et peuvent être examinés avant la vente.

L'attention des hommes de la science et des commerçants en général est particulièrement appelée sur cette vente attendu qu'elle leur offre une belle occasion pour se procurer des instruments précieux au prix d'encan. Les articles de goût qui font partie de cette collection.
1 fév 4

PAR B. GUINAULT
Succession de Andre Barbale Depeut

IL sera vendu samedi 11 février 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la [illegible] de la susdite succession Depeut.

Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie [illegible] de la rue St Joseph [illegible] Magasins, [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur [illegible] de profondeur [illegible]. [illegible] sous la [illegible] de [illegible] la maison [illegible]

PAR BACH & WARFIELD.
Dix actes de terre de valeur dans le faubourg Livaudais.

SERONT vendus pour le terme de dix ans, lundi 6 février à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, [illegible] de terre de valeur désignés par les Nos. [illegible]
[illegible] la vente. Le plan est exposé à [illegible]

Vente de Syndic.
PAR LEFEBVRE & CENAS.

IL sera vendu lundi 6 mars prochain, à midi, à la Bourse de la Cité [illegible] du syndic [illegible] de W. Goodrich, syndic des créanciers de H. Henshaw et Henshaw, Rogers, et [illegible] la cession de l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de la Nouvelle Orléans [illegible] décembre 1840.

Les propriétés ci-après décrites, abandonnées par H. Henshaw à ses créanciers et aux créanciers de Henshaw et Rogers.

Deux tiers de terre situés dans le faubourg Jackson, dans le lord de la ville, désignés comme les Nos. 61 et 72.

Le lot No. 61 est borné par les rues Canal, Murat, Alexandre et Douane, [illegible] au numéro 70 [illegible]. [illegible] Les dimensions [illegible] du lot No. 72 [illegible] par les rues [illegible], Douane, Patrick et Bernadotte [illegible] lots [illegible]

Les conditions [illegible] le jour de la vente.

[illegible] 5, 12, 24 [illegible]
1 fév—t f 1, 14, 21 & 4m

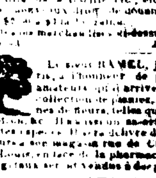

MAGASINS de faience, porcelaine et verrerie, rue Conde entre St. Philippe et Du Maine, No 49. [illegible] de la Vieille Levée, No. 143, entre Hôpital et Ursulines. Les soussignés vendront à des prix très modérés.

100 caisses di [illegible] française,
100 caisses verreries américaine,
30 caisses porcelaine blanche et dorée.
100 jarres d'un baril à huit [illegible]

[illegible] assortie [illegible], etc. Le tout n'ayant pas été [illegible] de douane, sera vendu au plus [illegible].

Des marchands [illegible] propriétaires [illegible]
4 fév JN. COULON & co

LE sieur RAMEL, jardinier fleuriste de Paris, a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, arbustes, bulbes et graines de fleurs, telles que Camélia, [illegible], rosiers, etc. [illegible] Il a aussi un assortiment d'arbres fruitiers de toutes espèces. Il délivrera des catalogues à MM les amateurs à son magasin rue de Chartres entre Toulouse et St. Louis, en face de la pharmacie de M. Dufilho, ou tous les jours à sa serre à des prix modérés. 4 fév

AGENCE DU Correo de Ultramar.

LE CORREO DE ULTRAMAR journal [illegible] en Espagnol et en Français paraît [illegible] dans un [illegible].

Tous les quinze jours des gravures de modes, les costumes et les portraits des hommes les plus [illegible] seront annexés au journal [illegible].

Un supplément au journal [illegible] à la Havane [illegible] l'Agence générale et [illegible] commerciales [illegible].

Afin de mettre [illegible] les lecteurs du Correo de Ultramar, la direction centrale à Paris aura le soin d'envoyer par les vapeurs des lois [illegible].

Le prix du journal [illegible] lithographies, [illegible] frais et tous les accessoires est de vingt piastres par an, et de quinze piastres pour le journal [illegible] au domicile de l'abonné.

Nouvelle Orléans, le 2 février 1843.
CHS A. BARRIERE, Agent
2 fév—1m No. 20 rue de Chartres

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, agée d'environ 30 à 35 ans, parlant l'anglais, l'espagnol et le français, les dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquant, taille d'environ 4 à 4 1/2 pieds. Elle est en marronnage depuis le 2 dec. dernier, elle a été vue dans le voisinage des rues Conti, Rampart et St. Philippe Sylphide est bien connue en ville, pour avoir appartenu à M. Dantar, pendant longtemps. On est prévenu de ne pas [illegible] et employer [illegible] négresse.

Les capitaines de steam boats et autres personnes sont prévenus de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi.
4 fév F. REYNAUD, 16, Bienville

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, il y a environ dix jours, le nègre SHADRICK, agé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant sur la poitrine des lettres F. D. ou B. O. Le dit esclave est prédicateur, on pourrait peut-être l'attraper par hasard dans quelque camp de nègres.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le fera [illegible] dans une des prisons de cette ville.
J. S. ARMANT,
31 jan. 15 Paroisse St. Jacques

SUCRE et mélasse—Plusieurs belles récoltes de sucre et mélasse en haut et en bas de la ville, à vendre par
4 janv F. DE LIZARDI & Co. 33 Bienville

GRAISSE, premier lot, à vendre par
3 fév GEO. GREEN & BROTH, 31 Gravier

VINS de Champagne, de muscat et de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
4 fév 31 Gravier

COUVERTES de trois points, de Gramier, à vendre par
3 fév GEO GREEN & BROTHER, 31 Gravier

CAFE de Rio—De différentes qualités, à vendre par
3 fév GEO. GREEN & BROTH, 31 Gravier

RAISINS secs de Malaga M. R., à vendre par
3 fév GEO. GREEN & BROTH, 31 Gravier

SALS en Pitre, à vendre par
3 fév GEO. GREEN & BROTH, 31 Gravier

TOILE d'emballage de l'Inde, à vendre par
3 fév GEO. GREEN & BRO., 31 Gravier

CAFE de la Havane—104 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
23 janv A DURAND, 7 Conti

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac, Lecoq et Castillon, en demi pipes, quart et barils
Eau de vie de Cognac de. preuve, J. J. Dupuy et J J Rousse ayant droit au drawback, à vendre par
23 jan J. ALBERT, 22 rue St Louis

A LOUER—Plusieurs terrains vides dans la rue Baronne près le marché Poydras. Cette propriété est très convenablement située et sera louée à des conditions raisonnables.
3 jan S'adresser à la Banque de Carrollton

WHISKEY irlandais de qualité supérieure en demi-pipes de 6 gallons, à vendre en magasin par
3 fév WM FREEN, 38, Douane

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné offre à vendre à réduction de prix, par colis, un assortiment complet de toile extra-fine en pièces 3/4 de largeur, 7/8 pièces de do, linges et damassés, linge de table damassé, étoffe pour pantalons écru et de Canton, coutil de Canton uni et à la mode, toile de Hollande écrue, platilles, britannias, &c.
3 fév WM. FREEN, 38, Douane.